

grand projet Communaux d'Ambilly

transports et mobilités

Allier mobilités et qualité de vie

Le grand projet des Communaux d'Ambilly va se développer dans une perspective de quartier exemplaire en termes de mobilité. Différentes mesures seront réalisées, destinées à y favoriser la qualité de vie et à réduire les impacts sur les riverains. Le projet urbain s'appuie sur un concept de gestion de la mobilité favorisant l'usage des transports publics et de la mobilité douce.

@e projet en bref

étape 1 (horizon 2018)

680 logements

étape 2 (horizon 2020-22)

630 logements

étape 3 (au-delà de 2023)

réserve à bâtir pour un potentiel de 2'300 logements

Les dates clés

août 2008 adoption du plan directeur de quartier (PDQ)
Mon Idée - Communaux d'Ambilly (MICA) horizon 15 ans ;

2010 / 2011 Concertation, exposition, coordination et mise à l'enquête publique du plan localisé de quartier (PLQ) ;

juillet 2011 adoption du PLQ concernant les premières pièces urbaines A2-B , l'ensemble des espaces publics du quartier, ainsi que le maillon routier entre le carrefour de l'avenue de Bel-Air et la route de Jussy ;

juin 2013 protocole d'accord concernant le financement des espaces publics du quartier adopté par l'Etat de Genève, la commune de Thônex et les promoteurs ;

2 avril 2014 séance d'information publique Communaux d'Ambilly ;

été 2014 exposition publique des résultats des mandats d'études parallèles (MEP) concernant la 2e étape du projet.

La desserte par les transports publics sera très performante à destination des centres de Genève, Thônex et Chêne-Bourg ainsi que des gares RER des Eaux-Vives et de Chêne-Bourg. L'amélioration importante du réseau optimisera l'utilisation des transports publics par les futurs habitants et les quartiers avoisinants, notamment les usagers du site de Belle-Idée.

Le nouveau maillon routier sera le principal accès au quartier et permettra de structurer le réseau routier des environs. Il sera connecté au mail central du quartier. Il contribuera également à la mise en place d'une offre de transports publics performante. Des mesures pour limiter la vitesse et dissuader le transit à travers le quartier seront mises en place sur le mail central.

Les cheminements pour les piétons et vélos assurent la distribution interne du quartier et les continuités avec les quartiers et domaines environnants.



Image directrice du projet



Des transports publics performants vers les centres de Genève, Thônex et Chêne-Bourg

Une desserte en transports publics améliore le fonctionnement du quartier et de toute l'agglomération. En voici les éléments-clés :

- La mise en place d'un **trolleybus** fréquent et de grande capacité reliera le quartier au pôle des Eaux-Vives (gare RER) et au centre-ville de Genève, à destination de l'aéroport.
- Un quartier **connecté sur le réseau express** du Grand Genève.
- **Les temps de parcours** des lignes seront améliorés grâce à des aménagements qui leur donneront la priorité. La régularité de l'offre et la vitesse commerciale des transports publics seront garanties par des **voies bus** et des systèmes de **priorité aux feux**.
- Les arrêts seront **facilement accessibles** par des traversées piétonnes sécurisées à proximité immédiate et amélioreront l'offre globale pour les riverains du projet Communaux d'Ambilly.

légende du plan

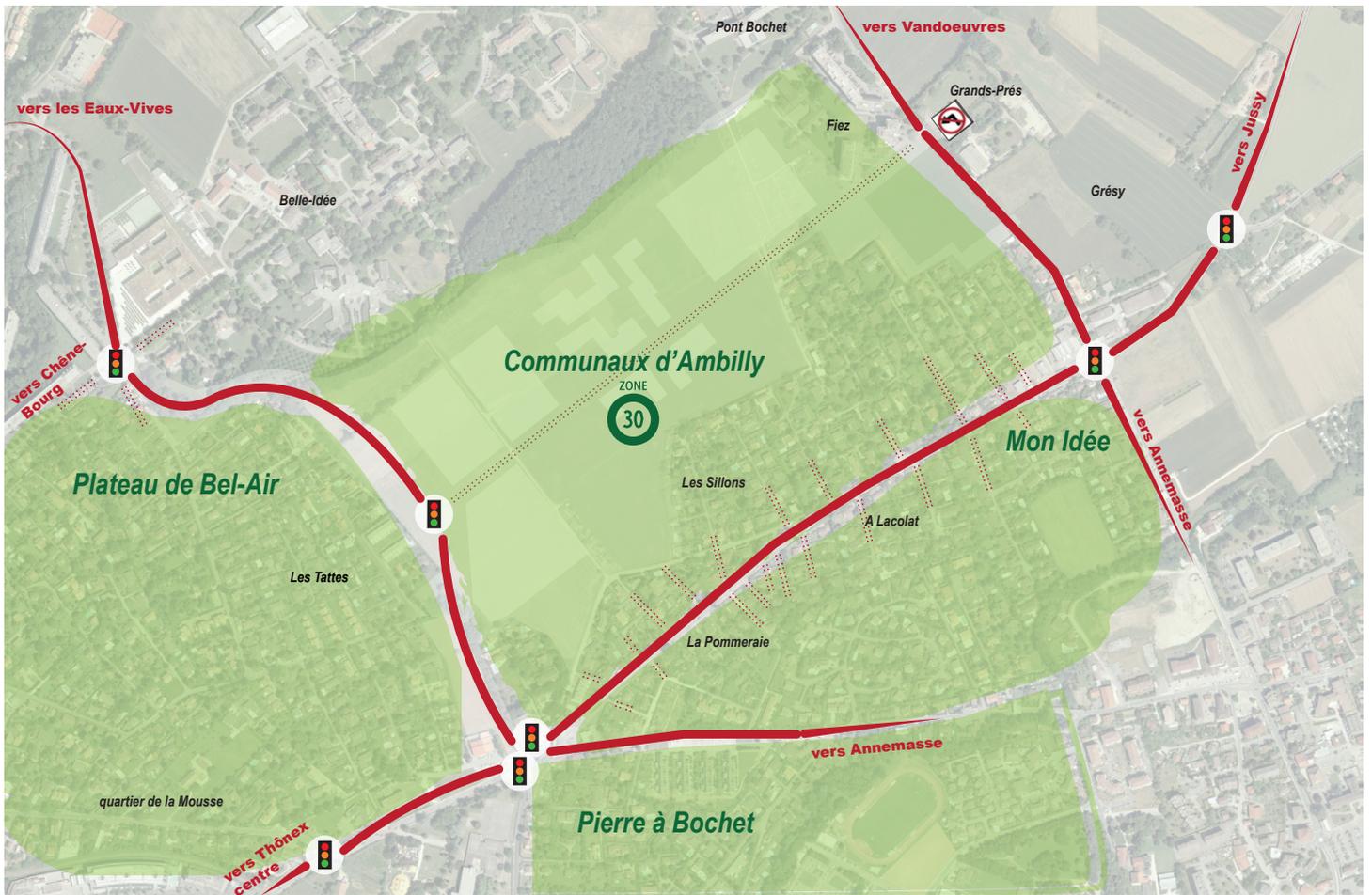
• un trolleybus toutes les 7 minutes, relié au RER (gare des Eaux-Vives)

• des voies bus

• des lignes de transports publics sans aménagement

• des arrêts de transports publics





Transports individuels: un trafic organisé et maîtrisé

L'objectif du concept de gestion de la mobilité motorisée est de préserver les quartiers d'un trafic trop élevé. Le trafic est concentré sur les axes primaires et secondaires du secteur afin d'éviter sa diffusion dans les rues de quartier. Les mesures suivantes sont prévues :

- Une **nouvelle route** sera créée pour relier le quartier des Communaux d'Ambilly au réseau routier existant. Cette route intègrera une voie réservée aux transports publics desservant le quartier ainsi qu'une piste cyclable permettant aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité.
- Les riverains de la nouvelle route bénéficieront des mesures de **protection contre le bruit** accrues et une attention particulière sera portée à **l'intégration paysagère** de cette route.
- La **modification de la gestion des carrefours** (giratoires remplacés par des feux) permettra de canaliser le trafic et de le structurer en fonction des objectifs de fonctionnement souhaités.
- Le quartier lui-même sera desservi par un **mail central paysager** conçu en zone modérée (30km/h) permettant une bonne progression des transports publics et la sécurisation des modes doux.

légende du plan

• des quartiers protégés du trafic



• une circulation maîtrisée



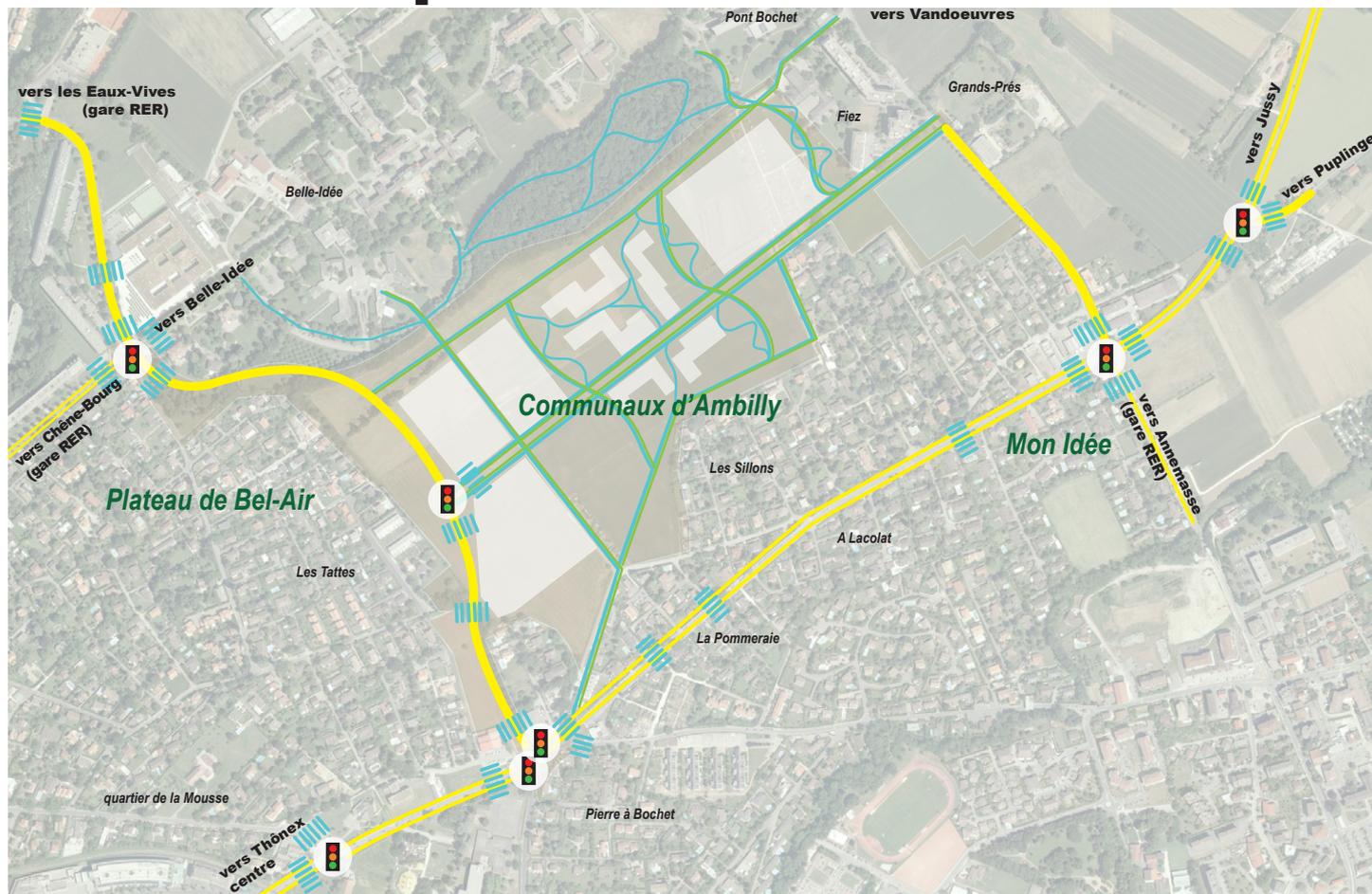
• une desserte des quartiers facilitée



• un mail central en zone 30km/h



Un réseau sécurisé et agréable pour les vélos et les piétons



Les mobilités douces sont prises en compte à toutes les échelles :

- À l'intérieur du quartier des Communaux d'Ambilly, **un maillage fin de cheminements piétons-cycles** permet de relier entre eux les différents pôles et assure la connexion avec les quartiers voisins. Les nombreux **espaces verts du quartier** sont valorisés par des cheminements exclusivement réservés aux piétons et aux cycles permettant aux habitants des communaux d'Ambilly et des quartiers voisins de profiter pleinement de ces **espaces de qualité**.
- **Le mail central en zone 30km/h** offre aux piétons et cyclistes des progressions favorisées et sécurisées. Les cheminements des écoliers sont également protégés.
- Les voiries ceinturant le quartier font l'objet d'aménagements destinés à **faciliter l'appropriation de l'espace rue** par les modes doux : de nouveaux aménagements cyclables sont créés, notamment en améliorant la prise en compte des cyclistes en leur donnant une place équivalente à celle des voitures. Enfin des traversées piétonnes sécurisées permettent d'assurer **une meilleure perméabilité entre les différents quartiers**.

légende du plan

• de nouveaux aménagements cyclables	
• des carrefours sécurisés	
• des aménagements cyclables existants	
• des chemins piétons	
• un réseau de chemins partagés	